

# Conditions générales

**CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UN CONTRAT ET N'EST PAS EXÉCUTOIRE.**

## Données de l'agence pour l'emploi

|                                                             |                                       |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Nom de l'agence pour l'emploi :                             | Numéro de licence DCWP :              |
| Nom de l'agent(e) ou du/de la représentant(e) de l'agence : | Numéro de téléphone :                 |
| Adresse :                                                   | Adresse électronique, si disponible : |

## Description du travail et des frais

|                                                                                                        |                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Type de service à fournir :                                                                            | Taux de salaire ou rémunération anticipé(e) :     |
| Nombre anticipé d'heures de travail par jour :                                                         | Nombre anticipé de jours de travail par semaine : |
| Période d'emploi anticipée : <input type="checkbox"/> Temporaire<br><input type="checkbox"/> Permanent |                                                   |

**Frais des services de recherche d'emploi** (voir les sections 185 et 186 ci-jointes pour les frais maxima que l'agence peut facturer en vertu de la loi.)

☐ Cochez cette case si les frais sont réglés par l'employeur.

☐ Montant fixe de la recherche d'emploi

Montant total : \_\_\_\_\_ \$

☐ Pourcentage du salaire : \_\_\_\_\_ % de \_\_\_\_\_

mois ou semaines (entourez la réponse)

### Échéancier de paiement des frais

Les frais devront être payés :

☐ en dix versements hebdomadaires égaux payables à la fin de chacune des dix premières semaines ;

☐ en cinq versements égaux payables à la fin de chacune des cinq premières périodes de paie ;

☐ autre : \_\_\_\_\_

## Résumé de conditions et obligations importantes

**Reçus :** l'agence vous remettra un reçu écrit distinct de chaque caution, frais ou commission qu'elle perçoit.

**Montant des frais :** l'agence ne peut pas accepter de caution ou vous facturer des frais avant que vous ne soyez rémunéré(e) par l'employeur.

**Emploi légitime :** l'agence ne vous enverra que des offres d'emploi légitimes et actuelles obtenues auprès de l'employeur, sauf si l'employeur vous donne d'autres consignes avant votre visite.

**Heures de travail :** avant votre placement, l'agence vous indiquera le nombre d'heures que vous devez travailler par semaine.

**Conditions de travail :** avant votre placement, l'agence peut vous donner des informations concernant (1) la fréquence de paiement de votre salaire, soit hebdomadaire, bimensuel ou mensuel ; et (2) la présence éventuelle de risques pour la santé/la sécurité et les mesures à prendre pour atténuer ou contrôler ces risques.

**UNE AGENCE POUR L'EMPLOI NE PEUT PAS VOUS FACTURER, LE DEMANDEUR D'EMPLOI, DE FRAIS AVANT DE VOUS AVOIR ORIENTÉ(E) VERS UN EMPLOI QUE VOUS ACCEPTEZ. SI VOUS PAYEZ DES FRAIS AVANT D'ACCEPTER UN EMPLOI OU PAYEZ DES FRAIS AUTREMENT CONTRAIRES À LA LOI, VOUS ÊTES EN DROIT D'EXIGER UN REMBOURSEMENT QUI DEVRA VOUS ÊTRE RÉGLÉ SOUS SEPT JOURS. SI VOUS AVEZ UN PROBLÈME OU AVEZ BESOIN D'UN COMPLÉMENT D'INFORMATION, APPELEZ LE 3-1-1.**